

Changement de situation

1 | Demandeur

Noms :
Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Dénomination sociale de l'abonné actuel :
Tél. fixe : Mobile : Mail :
N° d'abonné : N° de contrat :
Adresse desservie :
.....

2 | Changement à réaliser

☐ MODIFICATION D'UN NOM D'USAGE (suite à un mariage, un décès...)

Nouveau nom d'usage :
*Pièce à joindre : copie de la pièce d'identité, copie d'un acte d'état civil avec le nouveau nom d'usage en cas de mariage, ou copie du certificat de décès**

☐ MODIFICATION DU PRÉNOM

Nouveau prénom :
*Pièce à joindre : copie de la pièce d'identité avec le nouveau prénom**

☐ AJOUT D'UN CO-TITULAIRE DE L'ABONNEMENT (concubinage, mariage, colocation...)

Nom et prénom :
Date de naissance :
*Pièce à joindre : copie de la pièce d'identité du co-titulaire à ajouter**

☐ MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Nouvelle dénomination sociale :
*Pièce à joindre : copie de l'extrait Kbis de moins de 3 mois avec la nouvelle dénomination**

☐ MODIFICATION ADRESSE DE FACTURATION

Ancienne adresse de facturation
Adresse :
Code postal : Ville :
Nouvelle adresse de facturation
Adresse :
Code postal : Ville :

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à ma demande.

Fait à, le

Signature de l'abonné actuel :
(Précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord")

.....

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à ma demande.

Fait à, le

Signature du nouvel abonné, en cas d'ajout de co-titulaire :
(Précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord")

.....

Attention : ce document est uniquement destiné aux abonnés qui restent titulaires de leurs contrat(s) d'abonnement eau mais qui souhaitent uniquement modifier le nom, prénom ou l'adresse de facturation pour la réception des factures. Si vous souhaitez transférer votre ou vos contrats et que les factures soient envoyées à un nouvel usager, il conviendra de compléter le formulaire de résiliation de contrat avec transfert d'abonnement.

> IDENTITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Communauté de communes
du Clermontais – Salagou Cœur d'Hérault
SIREN 243 400355 - APE(NAF) 8411Z
Espace Marcel VIDAL, 20 avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont l'Hérault
Tél. 04 67 88 95 50

Pôle Intercommunal de l'Eau
Service Eau et Assainissement
1418 avenue de la Salamane
34800 Clermont l'Hérault
N° Vert : 0 805 295 715
eau.assainissement@cc-clermontais.fr

> CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le Service Eau Assainissement de la Communauté de communes du Clermontais a pour missions :

- **Eau potable** : prélèvement, traitement, transport et distribution d'eau potable ;
- **Assainissement collectif** : collecte, transport et traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel ;
- **Assainissement non collectif** : contrôle des installations d'assainissement non collectif.

> TARIFS

La facture d'eau et/ou d'assainissement se compose :

- d'une part fixe comprenant l'accès au service, l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés (dont redevance préservation)
- des redevances Agence de l'Eau, proportionnelles aux volumes consommés.

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération du Conseil communautaire.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par l'assemblée délibérante de l'Agence de l'Eau.

En savoir plus sur l'Agence de l'eau : www.eaurmc.fr

Les opérations ponctuelles de souscription/résiliation d'abonnement, ouverture/fermeture de branchement, etc. sont facturées aux tarifs en vigueur.

Les autres prestations (travaux de branchements aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées, hydro curage, etc.) sont soumises à l'accord express du demandeur, qui pourra prendre la forme d'un devis.

Le détail des tarifs des services Eau et Assainissement est disponible sur simple demande.

> CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

L'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, l'utilisateur en informe le Service Eau Assainissement de la Communauté de Communes en lui adressant une déclaration sur papier libre exprimant sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat.

Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation, alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

> CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

Tout contrat d'abonnement souscrit court jusqu'à sa résiliation.

▪ **Résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : l'abonné sortant présente sa demande de transfert d'abonnement conjointement avec un abonné entrant. Dans ce cas, la résiliation de l'abonnement est effectuée sans frais et un nouvel abonnement est établi. La continuité de la fourniture de l'eau est assurée lors du transfert de l'abonnement. Chaque abonné indique, sur la demande de transfert d'abonnement, l'index relevé au jour du transfert ainsi que sa nouvelle adresse valide, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée et l'abonnement en cours sera maintenu. En cas de litige sur la date et/ou de l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au Service Eau Assainissement (état des lieux, actes de vente...).

▪ **Résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau** : Les abonnements prennent fin à la date de signature des actes, de l'état des lieux sortant ou le cas échéant la date de fermeture du branchement par le service. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné est redevable de la part fixe pour la durée effective d'abonnement, ainsi que de la part correspondant au volume d'eau consommé.

> MÉDIATEUR

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, après avoir épuisé les voies de recours internes du service, tout usager ou ayant droit du service peut saisir par écrit le Médiateur de l'Eau à l'adresse suivante : *Médiation de l'Eau - BP 40 463 - 75366 PARIS Cedex 08*

En savoir plus sur la médiation de l'eau : www.mediation-eau.fr

> INFORMATIQUE, LIBERTÉ, PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la Communauté de communes du Clermontais dans la limite de leurs attributions respectives. Ces informations sont utilisées aux seules fins des activités inhérentes au service. Par conséquent, la cession à titre gratuit ou onéreux à d'autres partenaires publics ou privés est strictement prohibé.

Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service.